



Signataire : Thierry Cerutti

Date de dépôt : 6 mars 2026

Question écrite urgente

La gratuité des TPG pour les moins de 25 ans a fait exploser le nombre d'abonnés

Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat,

Un article publié ce jour dans la Tribune de Genève dresse un premier bilan de la gratuité des abonnements de transports publics accordée aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés dans le canton.

Selon cet article :

- Depuis janvier 2025, les jeunes genevois de moins de 25 ans bénéficient d'un abonnement gratuit aux Transports publics genevois (TPG).
- Près de la moitié des bénéficiaires (48%) seraient de nouveaux abonnés aux transports publics.
- La fréquentation des bus aurait augmenté de 3,3%, avec plus de 229 millions de montées enregistrées en 2025.
- Le coût net pour l'Etat de Genève atteindrait 42,4 millions de francs pour l'année 2025.

Si la gratuité pour les jeunes a été décidée par le parlement, plusieurs interrogations subsistent quant aux modalités pratiques de sa mise en œuvre.

En effet, les TPG continuent de délivrer des abonnements aux jeunes de moins de 25 ans, entièrement financés par des fonds publics. On peut dès lors s'interroger sur la pertinence de ce mécanisme administratif, alors qu'il serait théoriquement possible de permettre aux bénéficiaires de voyager gratuitement sur simple présentation d'une pièce d'identité attestant de leur âge et de leur domicile.

Par ailleurs, l'augmentation de la fréquentation annoncée (+3,3%) semble relativement limitée au regard du nombre d'abonnements délivrés, ce qui soulève des questions quant à la correspondance entre abonnements financés et utilisation effective du réseau.

Ce mécanisme peut également donner l'impression d'une augmentation indirecte de la subvention publique versée aux TPG, laquelle subvention s'élève déjà à près de 320 millions de francs par an, ce qui invite à examiner avec attention les effets financiers réels de cette mesure.

Dans ce contexte, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

1. *Pour quelles raisons le dispositif retenu repose-t-il sur la délivrance d'abonnements financés par l'Etat plutôt que sur un système de gratuité basé sur la simple légitimation de l'âge et du domicile ?*
2. *Le Conseil d'Etat a-t-il évalué le coût administratif et financier lié à la création et à la gestion de ces abonnements gratuits ?*
3. *Le Conseil d'Etat a-t-il étudié un système alternatif, par exemple une billetterie spécifique « moins de 25 ans », permettant de ne financer que les trajets effectivement utilisés ?*
4. *Comment le Conseil d'Etat explique-t-il l'écart entre le nombre d'abonnements délivrés et l'augmentation relativement limitée de la fréquentation du réseau ?*
5. *Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que ce mécanisme ne conduit pas, de facto, à une augmentation indirecte de la subvention publique versée aux TPG ?*
6. *Enfin, le Conseil d'Etat entend-il encourager prioritairement l'engagement de résidents genevois au sein des TPG, notamment pour les postes de direction ?*